

Les ANNONCES, RÉCLAMES INDUSTRIELLES OU AUTRES, SOCIÉTÉS COMMERCIALES, VENTES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES à insérer dans la Gazette des Tribunaux sont reçues au Bureau du Journal.

TARIF DES ANNONCES

Pour l'année 1856.

ANNONCES - AFFICHES

Justification de cinq colonnes par page et comptées sur le caractère de cinq points :

D'UNE à QUATRE ANNONCES en un mois. fr. 30 c. la ligne.

De CINQ à NEUF ANNONCES en un mois, ou une seule Annonce au-dessus de 100 lignes. 40 —

DIX ANNONCES et plus en un mois, ou une seule Annonce de 200 lignes et au-dessus. 30 —

ANNONCES ANGLAISES

Justification de cinq colonnes par page et comptées ligne pour ligne :

D'UNE à QUATRE ANNONCES en un mois. fr. 80 c. la ligne.

De CINQ à NEUF ANNONCES en un mois, ou une seule Annonce au-dessus de 100 lignes. 60 —

DIX ANNONCES et plus en un mois, ou une seule Annonce de 200 lignes et au-dessus. 40 —

Faits divers. 3 fr. la ligne.

Réclames. 2 fr. la ligne.

Le prix des Insertions concernant les Appels de fonds, Convocations, Avis divers adressés aux Actionnaires, Avis aux Créanciers, Ventes mobilières et immobilières, Ventes de fonds de commerce, Adjudications, Oppositions, Expropriations, Placements d'hypothèques et Jugements, est de 1 fr. 30 c. la ligne anglaise. (Ces insertions sont toujours placées en première ligne.)

Ventes immobilières.

IMMEUBLES A FONTENAY-S-BOIS

Etude de M. LEBÉVRE DE SAINT-MAUR, avoué à Paris, rue Neuve-Saint-Eustache, 43.

Vente, en l'audience des criées du Tribunal de la Seine, le 3 mai 1856, à deux heures de relevé, en cinq lots,

1° MAISON à Fontenay-sous-Bois (Seine), rue Dalayrac, 3.

Mise à prix : 3,000 fr.

2° MAISON audit Fontenay, rue de Nogent, 12.

Mise à prix : 2,000 fr.

3° MAISON audit Fontenay, rue du Parc, 1.

Mise à prix : 2,000 fr.

4° TERRAIN de 1 ar 2 centiares, terroir audit Fontenay, lieu dit le Chemin-du-Milieu.

Mise à prix : 50 fr.

5° BATIMENT audit Fontenay, rue des Carrières.

Mise à prix : 800 fr.

S'adresser : A M. LEBÉVRE DE SAINT-MAUR, avoué ;

MAISON RUE DES LOMBARDS A PARIS

Adjudication, sur baisse de mise à prix, en la chambre des notaires, le 29 avril 1856.

D'une MAISON à Paris, rue des Lombards, 5.

Mise à prix réduite : 4,000 fr.

Outre une rente viagère de 6,000 fr. sur une tête de 77 ans.

Il y aura adjudication même sur une seule enchère.

S'adresser à M. TROUARD, notaire, boulevard de Sébastopol, 9 (rue de Rivoli, 98).

(3662)

ÉTUDE D'AVOUÉ A TOURS

A céder par suite de décès, une ÉTUDE D'AVOUÉ près le Tribunal civil de Tours.

S'adresser pour les renseignements, à Tours : 1° A M. Demezil, président de la chambre des avoués ;

CHAMBRES ET ÉTUDES DE NOTAIRES.

HOTEL RUE DE BOULOGNE, 23 A PARIS

(Chaussée-d'Antin).

A vendre, sur une seule enchère, en la chambre des notaires, le 31 mai 1856.

Mise à prix : 90,000 fr.

S'adresser : A M. BAUDIER, notaire, rue Caumartin, 29 ; Et à M. Galin, notaire, rue Saint-Marc, 20. (3693)

MAISON RUE DES LOMBARDS A PARIS

Adjudication, sur baisse de mise à prix, en la chambre des notaires, le 29 avril 1856.

D'une MAISON à Paris, rue des Lombards, 5.

Mise à prix réduite : 4,000 fr.

Outre une rente viagère de 6,000 fr. sur une tête de 77 ans.

Il y aura adjudication même sur une seule enchère.

S'adresser à M. TROUARD, notaire, boulevard de Sébastopol, 9 (rue de Rivoli, 98).

(3662)

ÉTUDE D'AVOUÉ A TOURS

A céder par suite de décès, une ÉTUDE D'AVOUÉ près le Tribunal civil de Tours.

S'adresser pour les renseignements, à Tours : 1° A M. Demezil, président de la chambre des avoués ;

BAINS DE MER DE CABOURG-DIVES

(CALVADOS).

Société Ad. d'Emmery et C.

En vue de donner à MM. les liquidateurs de l'ancienne société thermale H. Durand, Morin-bau et C^e le temps d'opérer entre les anciens actionnaires la répartition des actions nouvelles qui ont été remises auxdits liquidateurs, et de faciliter à ces actionnaires la faculté d'exercer leur droit au vote dans l'assemblée générale d'Ad. d'Emmery et C^e, cette assemblée, qui devait avoir lieu le mercredi 30 avril, est prorogée au jeudi 15 mai, à trois heures précises, chez Lemardelay, rue Richelieu, 100.

Le directeur-gérant, Ad. d'EMMERY.

(15643)

ÉTUDE D'AVOUÉ A TOURS

A céder par suite de décès, une ÉTUDE D'AVOUÉ près le Tribunal civil de Tours.

S'adresser pour les renseignements, à Tours : 1° A M. Demezil, président de la chambre des avoués ;

ÉTUDE D'AVOUÉ A TOURS

A céder par suite de décès, une ÉTUDE D'AVOUÉ près le Tribunal civil de Tours.

S'adresser pour les renseignements, à Tours : 1° A M. Demezil, président de la chambre des avoués ;

NETTOYAGE DES TACHES

sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et sur les gants de peau par la

BENZINE-COLLAS. 1 fr. 25 c. le flacon.

Médaille à l'Exposition universelle (1843).

(15437)

CIGARETTES IODÉES et IODOMÈTRES

pour la guérison INFAILLIBLE des maladies de poitrine. Appareil s. g. d. g. Dépôt général, r. de Valenciennes, 40, et à la ph. de Dublanc aîné, 221, r. du Temple, à Paris, et dans les princ. ph. de France.

(15487)

MALADIES DES FEMMES.

Travailleur par M^{me} LACHAPELLE, maîtresse sage-femme, professeur d'accouchement (conoscences) ; guérison prompte et radicale (sans opérations) des inflammations cancéreuses, ulcères fréquents et toujours ignorés de la stérilité, causes langueurs, palpitations, débilités, faiblesses, maux de tête, maux de cœur, etc. Les moyens employés par M^{me} LACHAPELLE, aussi simples qu'efficaces, sont le résultat de 25 années d'études et d'observations pratiques dans le traitement spécial de ces affections. Consult. tous les jours, de 3 à 5 heures, rue du Mont-Thabor, 27, près les Tuileries.

(15442)

RUE D'ENGHEN, 48.

M. DE FOY

SEUL, j'ai droit de porter ce titre : INNOVATEUR-FONDATEUR de LA PROFESSION MATRIMONIALE parce que c'est moi, DE FOY, qui l'ai RELEVÉE, INNOVÉE et fait SANCTIONNER.

Les dots et fortunes, — chez lui, — sont toujours : Titres authentiques à l'appui et contrôlé facile.

Les dots et fortunes, — chez lui, — sont toujours : Titres authentiques à l'appui et contrôlé facile.

Les dots et fortunes, — chez lui, — sont toujours : Titres authentiques à l'appui et contrôlé facile.

La publication légale des Actes de Sociétés est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Ventes mobilières.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue de Valenciennes, 6.

Le 19 avril.

Consistant en tables, commodes, bureau, secrétaire, etc. (5131)

Consistant en chaises, commode, pendule, étabis, etc. (5132)

Consistant en comptoir, rayons, bureaux, etc. (5133)

Sur la place publique de la commune de Vaugirard.

Le 19 avril.

Consistant en tables, chaises, buffet, quatre chevaux, etc. (5134)

Sur la place de la commune de Montmartre.

Le 20 avril.

Consistant en tables, commodes, toilette, pendule, etc. (5130)

En la commune de Vincennes, rue de Paris.

Le 20 avril.

Consistant en chaises, armoire, table, commode, etc. (5135)

En une maison sise à Batignolles, rue Sainte-Elisabeth, 23.

Le 20 avril.

Consistant en chaises, commode, fauteuils, rideaux, etc. (5136)

A Cligny-la-Garenne, route de la Révolte, 96.

Le 20 avril.

Consistant en tombereau, chevaux, harnais, etc. (5137)

Sur la place de la commune de La Chapelle.

Le 20 avril.

Consistant en fauteuils, chaises, bureaux, tables, etc. (5138)

En la place de la commune de Passy.

Le 20 avril.

Consistant en bureau, chaises, pendules, tables, etc. (5139)

Sur la place de la commune de Cligny.

Le 20 avril.

Consistant en tombereau, manoeuvre, planches, etc. (5140)

Sur la place de Neuilly.

Le 20 avril.

Consistant en chaises, fauteuils, bureau, commode, etc. (5141)

Sur la place publique de Montmartre.

Le 20 avril.

Consistant en tables, chaises, bibliothèque, guéridon, etc. (5142)

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6.

Le 21 avril.

Consistant en tables, chaises, bureaux, fauteuils, etc. (5143)

En une maison sise à Paris, rue de Valenciennes, 70.

Le 21 avril.

Consistant en table, commode, chaises, bureau, etc. (5144)

A Paris, boulevard des Italiens, 6.

Le 21 avril.

Consistant en bureau, pendule, chaises, fauteuils, etc. (5145)

SOCIÉTÉS.

Suivant acte sous seings privés, fait double à Précy-sur-Oise, arrondissement de Senlis (Oise), le trente mars mil huit cent cinquante-six, enregistré à Chantilly (Oise) le six avril suivant, folio 107, cote cases 1^{re} et suivantes, reçu cinq francs, et pour deux décrets un franc, signé André.

M. Edouard-Victor MÉNAGE, tisseur de fil de fer, demeurant à l'Écluse-Adam.

Et M. Jacques-Victor DUPREY, tisseur demeurant à Chantilly.

Ont formé entre eux une société en nom collectif pour la fabrication et autres fil de fer tréfilés, sous la raison sociale MÉNAGE et DUPREY.

La société a lieu pour vingt-cinq années, à partir du quinze avril mil huit cent cinquante-six.

Son siège est à Paris, quai Jemmapes, 29, usino du Pont-de-Morts.

Les deux associés auront la signature sociale ; ils ne pourront en faire usage que pour les affaires de la société.

M. Ménage a apporté à la société un matériel de fabrication d'une valeur de trois mille francs et son industrie, et M. Duprey a apporté

ÉTUDE D'AVOUÉ A TOURS

A céder par suite de décès, une ÉTUDE D'AVOUÉ près le Tribunal civil de Tours.

S'adresser pour les renseignements, à Tours : 1° A M. Demezil, président de la chambre des avoués ;

TRIBUNAL DE COMMERCE

AVIS.

Les créanciers devront prendre graduellement au Tribunal communal de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures.

Faillites.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Jugements du 17 avril 1856, qui déclarent la faillite ouverte et en font provisoirement l'ouverture au 19 avril.

De la dame veuve ESCOUSA, née Barbara Costale, tenant appartement meublé, rue St-Georges, 6, au nom de M. Cavaré juge-commissaire, et M. Pascal, place de la Bourse, 4, syndic provisoire (N° 1314 du gr.).

CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS.

Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées de faillites, MM. les créanciers :

NOMINATIONS DE SYNDICS.

Du sieur ENLEN (Charles), fabricant de lampes, rue Folie-Méricourt, 50, le 14 avril, à 10 heures (N° 1307 du gr.).

Du sieur OLIVIER (Edouard), bonnetier, boulevard des Filles-du-Caluvaire, 26, le 24 avril, à 1 heure (N° 1313 du gr.).

Du sieur JOURDAN (Félix-Eugène), entr. de couvertures, faubourg du Temple, 17, le 24 avril, à 1 heure (N° 1313 du gr.).

Du sieur GREGOIRE (Pierre), md de vins à Bercy, rue de Charonne, 15, le 24 avril, à 3 heures (N° 1312 du gr.).

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit consulter sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

NOTA. Les liers-porteurs d'effets ou endossés de ces faillites, n'étant pas connus, sont priés de se rendre au greffe leurs adresses, afin d'être convoqués pour les assemblées subséquentes.

AFFIRMATIONS.

Des sieur et dame COMPERAT (Victor) et Marie-Anne-Généviève (Mansion), mds de vins, avenue de Valenciennes, 12, le 24 avril, à 3 heures (N° 1307 du gr.).

De la société GAUTIER et C^e, dite la Palusienne, rue de la Chaussée-d'Antin, 37, le 25 avril, à 1 heure (N° 1172 du gr.).

Du sieur LORHOT (Sébastien-Nicolas-Alphonse), bouclier à Neuilly, rue Sablonville, 42, le 24 avril, à 11 heures 1/2 (N° 1305 du gr.).

Du sieur GEVAISE, nég., rue St-Honoré, 91, le 24 avril, à 1 heure (N° 1305 du gr.).

Pour être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et affirmation de leurs créances.

NOTA. Il est nécessaire que les créanciers convoqués pour les vérifications et affirmations de leurs créances remettent préalablement leurs titres à M. le syndic.

Enregistré à Paris, le Reçu deux francs quarante centimes. Avril 1856, F.

IMPRIMERIE DE A. GUYOT, RUE NEUVE-DES-MATHURINS, 48.

Certifié l'insertion sous le

Pour légalisation de la signature A. Guyot, Le maire du 4^e arrondissement.